



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
ASSOCIATION ORCHIDEE60
25 mars 2017**

Mairie d'Andeville
1, rue Jean Jaurès
60570 Andeville
<http://www.orchidee-60.fr>

Le 25 mars à 15 H10, à Andeville les membres de l'association se sont réunis sur convocation du Conseil d'administration en date du 2 mars 2017 par voie internet et courrier postal.

L'assemblée est présidée par M Gérard LEUK, assisté de M Claude RIVET trésorier et de Mme Evelyne CLEC'H, secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents avec mention des membres représentés, annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 64 membres sur 87 sont présents ou représentés, le quorum étant atteint, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer. 60 membres pourront prendre part aux différents votes conformément à l'article 10 des statuts.

Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des statuts et du règlement intérieur de l'association.

Lecture en est faite en précisant les modifications proposées et en recevant les suggestions potentielles.

Les adhérents choisiront de voter à mainlevée 60 voix « pour ».

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M Gérard LEUK déclare la séance levée à 15H20.

Président
Gérard LEUK

Secrétaire
Evelyne CLEC'H